

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR,

CI-DVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 18 DECEMBRE 1830. N^o. 24

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

AVANT qu'on eût reçu en Angleterre la nouvelle de l'issue désastreuse de l'expédition confiée au général Burgoyne, et sur laquelle le gouvernement avait principalement fondé l'espoir de terminer heureusement la guerre avec les colonies, on en avait assez appris pour se convaincre qu'on s'était trompé sur la force dont elle devait être composée, et la manière dont elle devait être conduite. Le nombre des troupes n'était pas assez considérable, et tout le monde était persuadé que le commandement aurait dû être confié à Sir Guy Carleton, général dont la bravoure, l'habileté et la prudence avaient été mises à l'épreuve, et qui par sa longue résidence en Canada, avait acquis une connaissance du pays et de ses habitans, que peu d'autres pouvaient posséder. Il avait, par ses services, bien mérité du roi et de la patrie; mais dit l'historien du Canada, de plus puissants motifs recommandèrent la nomination du général Burgoyne, dont les talens militaires ne furent pas secondés par les circonstances nécessaires au succès d'une telle entreprise. Le principal des motifs dont parle Mr. Smith était de se concilier l'opposition, qui commençait à crier haut contre la continuation de la guerre, et dont le général Burgoyne faisait partie comme membre de la chambre des communes. (*) La conséquence fut que le général Carleton croy-

(*) Le général Burgoyne publia ensuite des mémoires, où, pour se disculper, ou se laver du blâme de l'échec, il accuse les Canadiens de l'avoir abandonné, et se plaint de la conduite de M. de St. Luc comme commandant des sauvages. Celui-ci lui répondit pertinemment, et de manière à lui faire entendre que c'était à lui-même qu'on devait s'en prendre principalement, si les sauvages n'avaient pas rendu tous les services qu'on aurait pu attendre d'eux.

ant, et il semble avec raison, qu'on lui avait fait un passe-droit, demanda son rappel.

Le conseil législatif de Québec s'assembla pour la première fois dans le printemps de l'année 1777. Il fut passé seize actes dans cette première session. Le plus important est celui qui a rapport à l'administration de la justice. Par cet acte, il est établi, 1^o. une cour du banc du roi, pour le jugement des causes criminelles seulement, et où le juge en chef devait présider seul; 2^o. une cour des plaids ou plaidoyers communs, pour chacun des districts de Québec et de Montréal, où trois juges devaient siéger, et où la présence de deux était nécessaire pour l'expédition des affaires; 3^o. enfin, une cour de vérification (*probates*) pour les affaires testamentaires et les successions. Le conseil fut aussi constitué en cour d'appel, ou cinq de ses membres, avec le gouverneur, le lieutenant gouverneur ou le juge en chef étaient déclarés compétents pour la discussion et le jugement de toute cause portée devant eux en appel.

D'après cet établissement, dit Mr. Smith, il paraît qu'il n'y avait qu'une seule cour de juridiction originale pour le jugement des causes civiles, savoir, la cour des plaidoyers communs. Par les lois et coutumes du Canada établies dans la province de Québec, par l'acte de la 14^{ème} année du règne de George III, on entendait généralement, la coutume de la prévôté de Paris; ceux des édits et ordonnances des rois de France qui avaient été enregistrés au conseil supérieur de Québec; les ordonnances de l'intendant; les usages locaux du pays, et le droit civil ou romain. Il fallait y ajouter, pour compléter le système, les ordonnances passées par le conseil législatif de la province, et les lois criminelles d'Angleterre, aussi établies par le même acte. Ces lois, continue le même historien, étaient assez étendues et assez compliquées pour exiger plusieurs années d'une étude sérieuse et non-interrompue, et cependant la plupart des juges qui furent nommés pour les administrer, étaient des gens absolument étrangers à l'étude des lois et à la pratique des cours de justice. Il en résulta que la confusion et une espèce d'anarchie s'introduisirent dans l'administration de la justice, que les titres des propriétés foncières devinrent précaires, que le commerce se trouva embarrassé, et que la confiance et la bonne-foi, qui sont l'âme et le lien de la société et le soutien du commerce, furent presque entièrement détruites. "Quelle est en nature, dit M. Du Calvet, parlant de cette époque, la jurisprudence qui rend ses oracles en Canada? S'il faut juger de sa substance par l'analogie des connaissances dont doivent avoir été ambus, par l'éducation, les magistrats qui l'administrent,

faut convenir que ce ne peut être qu'un informe monstre de jurisprudence ; car voici les juges de notre province ; un capitaine d'infanterie (Malcolm Fraser,) un chirurgien major de la garnison (Adam Mabane,) actuellement en service, un négociant, et un simple citoyen, (Mr. Southouse), qui n'entend pas une syllabe de français, et à qui, avant la sentence, un de ses collègues fait, en anglais, le rapport des allégués, pour l'associer, au moins de montre, au jugement que la cour va prononcer. Il faut, ajoute-t-il, que l'Angleterre ait conçu des idées bien contemptibles des Canadiens, pour les atteler à une si difforme magistrature."

Ce fut aussi dans cette première session du conseil législatif de Québec, qui fut passé la première ordonnance pour régler la milice de la province. Presque toutes les clauses de cette ordonnance portent l'empreinte du gouvernement colonial d'alors, qui, malgré l'acte de 1774, ou plutôt en conséquence de cet acte, n'était autre chose qu'un despotisme militaire. D'après les idées qu'on avait en Angleterre de la France, (dit l'écrivain que nous venons de citer,) que l'on se figurait comme un royaume où la volonté du monarque était l'unique loi de l'état, et au nom des lois françaises réinstatées dans la colonie, en vertu du *bill* de Québec, on s'était cru autorisé à y ériger un despotisme armé de tous les pouvoirs qui étaient propres à le rendre formidable et tyrannique, et à l'inviter à l'être. En effet, la puissance d'un gouverneur de Québec dévorait et englobait toute autre puissance dans le pays ; il était universellement maître souverain de tout ; à titre de généralissime, ou commandant en chef, des forces de sa majesté, il disposait en arbitre du militaire ; par la dépendance sous laquelle rampaient tous les membres du conseil législatif, qu'il créait ou déposait à son choix, ils ne pouvaient être que l'écho de ses ordres, s'ils ne voulaient être sur le champ dégradés et cassés ; et il était dans le fait le seul législateur de la province. Par le rétablissement de la milice, dont il nommait tous les officiers, il tenait à la gêne et sous le joug les paroisses, qu'il pouvait accabler de charges et de corvées au gré de ses caprices ; enfin, en qualité de grand chancelier, de président né de toutes les cours de judicature, dont il pouvait placer ou déplacer à son gré les juges, confirmer ou casser les arrêts, c'était lui, et lui seul qui, en personne, ou par ses substituts, rendait les oracles de la justice. Pour comble de suprématie, sa personne était élevée au-dessus des lois ; elle citait tout à son tribunal, tandis qu'elle n'était comptable à personne ni de ses jugemens ni de ses comportements. On pouvait en appeler en Angleterre ; mais quand on considère combien les fortunes étaient généralement médiocres alors en Canada, on concevra aisément que cet ap-

peu n'était que nominal et illusoire; que c'était une théorie qui ne pouvait être mise en pratique.

L'ordonnance de milice dont nous venons de parler, loin de restreindre le gouverneur dans de justes bornes, du moins quant aux services exigibles des miliciens, semblait plutôt faite pour le mettre à son aise, et lui ôter la possibilité de toute crainte d'aller trop loin. A quelques exceptions près, tous les Canadiens de l'âge requis étaient assujétis à des services militaires rigoureux, loin de leurs foyers, et pour un temps presque illimité, et ceux qui n'étaient pas employés activement sur les frontières, étaient tenus de faire les travaux agricoles de leurs voisins absents. Les peines infligées pour contravention à l'ordonnance, bien que restreintes, pouvaient aussi être regardées comme exorbitantes; enfin, pour parler le moins désavantageusement qu'il soit possible, de cet acte législatif, quoique l'état de guerre actuelle ou d'invasion en eût à peine justifié la mise à exécution, il fut passé sans aucune limitation, quant à la durée; tant l'on était, ou tant l'on voulait paraître persuadé, qu'un gouvernement despotique et militaire était celui qui convenait le mieux à ce pays.

(A continuer.)

LES HISTORIENS DE BYZANCE.

L'ÉDITION des Historiens de Byzance, publiée à Rome, sous la direction de M. Niebuhr, avance rapidement. Il vient de paraître un nouveau volume contenant *Dexippus*, *Eunapius*, *Petrus Patricius*, *Priscus*, *Malchus*, *Menander*, *Olympiodorus*, *Nonnosius*, *Candidus* et *Theophanes*; et se terminant par les panégyriques de *Procopius* et de *Priscianus*. La préface contient des notices biographiques des historiens sus-mentionnés. *Dexippus* se distingua également comme orateur et comme historien, et les Athéniens lui érigèrent une statue. La gloire militaire orna aussi sa carrière; car il défit les Hérules, qui attaquèrent Athènes; et leur tua trois mille hommes. Il vécut jusque sous le règne de Probus. Les fragmens qui nous restent de lui ont rapport à la guerre de Scythie et aux affaires de la Macédoine. Photius parle avantageusement de son style. *Eunapius* naquit à Sardes en 347 et continua l'histoire de *Dexippus*. Il paraît par Photius, qu'il la porta jusqu'à 404, l'année du bannissement de St. Jérôme. A ces historiens, ainsi qu'à *Menander* ont été joints quelques fragmens trouvés dans le Vatican par l'abbé Mai. *Petrus*, né à Thessalonique, se distingua à Constantinople par l'art de la parole. Justinien

lui confia plusieurs missions importantes, dans l'exécution de l'une desquelles il tomba en la puissance du roi des Goths, à Ravenne, et demeura trois ans prisonnier. Après avoir négocié plusieurs traités avec les Perses, il finit sa longue et glorieuse carrière, laissant un fils qui marcha sur ses traces. — Petrus écrivit une histoire; mais il serait difficile de dire où il commença. On présume qu'il finit à l'époque où commence Eunapius. Priscus de Thrace écrivit huit livres sur Attila. On ne sait pas non plus en quelle année il commençait son histoire: on a remarqué qu'on ne le cite pour aucun événement antérieur à 433, et l'on a lieu de croire qu'il finit en 474, l'année où commence l'histoire de Malchus. Ce dernier, né à Philadelphie en Palestine, exerça à Constantinople la profession de sophiste. Il continua Priscus jusqu'à l'année 480, époque de la mort de l'empereur Léon. Son ouvrage contient sept livres, et comprend sept années. Quant à Menander, il continua l'histoire d'Agathios, depuis l'invasion des Huns, repoussés par Bélisaire en 558, jusqu'à la fin du règne de Tiberius en 582. On ne sait rien d'Olympiodore, de Candide, de Nonnosius et de Théophane, que le peu qui nous en est communiqué par Photius.

—

Lettre du Général LAFAYETTE à Sir C. et LADY MORGAN.

“ Au milieu de tourbillion où je vis, mes chers amis, je vous demandé la permission de dicter ma réponse à vos deux bonnes lettres, en reconnaissant l'envoi de dix livres sterling. Nous avons fait une belle et rapide révolution. Toute la gloire en est au peuple de Paris; c'est-à-dire à la portion la moins aisée de ce peuple, aux élèves des écoles de droit et de médecine, &c. mêlés à la population et particulièrement à l'admirable Ecole Polytechnique, dont l'uniforme était partout un signal de confiance. Le peuple s'est montré aussi grand par sa générosité après la victoire, qu'il a été terrible et habile dans les combats. Je vois avec plaisir que vous approuvez la résolution prise par nous autres républicains, de concourir à l'érection d'un trône populaire, en l'amalgamant à des institutions républicaines. Le choix du prince et de la famille est excellent. Vous me demandez des nouvelles personnelles de votre vieux ami. J'étais à la Grange à déjeuner le Mardi lorsque nous avons reçu le *Moniteur* et les ordonnances: huit heures après j'étais à Paris. On s'est battu le Mardi soir, la journée du Mercredi, et du Jeudi. Le Jeudi matin, l'Hôtel de Ville, pris et repris, était devenu mon quartier général; et le drapeau tricolore, que j'y avais planté, il y a quarante un ans, flottait de nouveau. Le Vendredi on se battait encore dans

lés faubourgs; mais la plus grande partie de l'armée royale couvrait St. Cloud.

La Cour a fait mine de résistance à Rambouillet. Elle avait encore dix mille hommes des meilleures troupes réglées. J'ai fait marcher vingt mille citoyens, ce qui a déterminé le mouvement de retraite. La famille royale a ensuite traversé la France sous l'escorte de nos commissaires à écharpe tricolore. Elle a partout trouvé le silence sans la moindre insulte. La France s'organise en garde nationale, dont on a voulu que je restasse provisoirement le commandant en chef. Toute la famille est en bonne santé, et vous dit mille amitiés. Nous sommes profondément touchés des témoignages d'approbation et de sympathie qui nous ont été donnés par le peuple de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Il faut espérer que cette révolution, sans tache, amènera la liberté de l'Europe. Recevez, mes chers amis, tous mes remerciemens et amitiés,

LAFAYETTE.

Antiquités Égyptiennes.— A une assemblée de la Société du *Bulletin Universel*, tenue le 20, M. Champollion a donné le détail de ses découvertes; et a exhibé quelques centaines de dessins pris sous sa direction. La partie la plus intéressante de son exposé est la description des tombeaux des rois et des reines d'Égypte. Il possède les portraits et les notices hiéroglyphiques qui les accompagnent, des monarques égyptiens de plusieurs dynasties. M. Champollion reconnaît quelques uns de ces rois dans les faces des sphynx et des statues colossales faites sous leur règne. Ainsi, l'Éthiopien Sabacon conserve ses traits caractéristiques, quoique couvert des habits royaux d'Égypte. Le fils d'Alexandre, qui fut reconnu comme roi d'Égypte, et Césarion, fils de César et de Cléopâtre, sont peints comme de très jeunes hommes. Les Ptolomées montrent décidément la physionomie grecque, et peuvent être identifiés par leurs médailles. Mais les portraits des empereurs romains ressemblent à des monarques peints sur des enseignes, et ne ressemblent nullement aux originaux; la raison en est que les artistes ne les avaient jamais vus. Par la découverte des tombeaux des femmes, M. Champollion a été en état d'expliquer l'idée que les Grecs avaient de l'Éthiopien Memnon. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il a trouvé sur le tombeau de Sheshah, (ou Sesac,) les noms des villes murées qu'il prit dans le royaume de Juda avant d'arriver à Jérusalem. Les sépulcres de puissans conquérans offrent des bas-reliefs de plusieurs centaines de verges d'étendue, où leurs victoires sont expliquées. Les différens peuples qu'ils avaient vaincus sont peints avec leurs traits caractéristiques et dans leurs costumes nationaux; Juif, Arabes, Indiens et Nègres. On rencontre deux fois

des Grecs d'Ionie peints avec leurs longues tuniques ornées de la bordure particulière si commune sur les anciennes urnes athéniennes, et leurs noms au-dessus en hiéroglyphes. Les conférences de Sésostris avec les Scythes avant le combat; le combat même; les charriots armés de faux des deux armées, ceux des Égyptiens en bon ordre, et très bien faits, ceux des Scythes en désordre et grossièrement travaillés; le même monarque rencontrant sa flotte sur les bords de l'océan indien, et une variété d'autres sujets remarquables, sont présentés avec une vigueur de dessin, une précision de détail dont on avait cru que les Grecs étaient seuls capables.

Viennent ensuite, les dessins d'un arsenal égyptien complet, arcs, flèches, piques, épées et faux; de vaisseaux de toutes sortes, dont quelques uns ressemblent à des berges royales toutes resplendissantes d'or, de la récolte du blé du chanvre et du papyrus, de la vendange et des semailles.

ENGAGEMENT SOUDAIN.—Un soir, au théâtre de Haymarket, un monsieur se trouva soudainement épris d'une jeune demoiselle qui se trouvait dans la loge voisine. Après nombre de coups d'œil, le monsieur écrivit avec un crayon sur un morceau de papier: "Dites-moi, belle demoiselle, vos affections sont-elles libres?" Il lui passa le papier, et après une minute de consultation avec sa mère, qui l'accompagnait, elle lui écrivit en réponse: "Oui, monsieur, mes affections sont libres; mais pourquoi me faites-vous cette question?—Je suis garçon," repliqua le monsieur, toujours par écrit; "j'ai mille livres sterling de revenu annuel, et une jolie maison dans un des plus beaux quartiers de la ville; mais tout cela ne me rend pas heureux: il me faut pour femme une demoiselle bien née, telle que vous me paraissez être, et alors mon bonheur sera complet. Voulez-vous être ma femme? je vous promettrai d'être le plus fidèle, le plus indulgent et le plus tendre mari de Londres? La demoiselle, qui, comme toutes les autres femmes anglaises, était quelque peu romantique, fut si frappée de la franchise et de la nouveauté de cette déclaration, qu'elle en tira un heureux augure pour l'avenir, et finalement, elle lui écrivit qu'elle l'épouserait, si ses parens consentaient au mariage. Quelques jours après, ils se marièrent.

Furt de Londres.

Le Bohon Upas.—C'est un phénomène assez singulier dans l'économie de la nature, que l'île de Java produise en même temps le *monghostin*, le plus doux et le plus agréable des fruits, et le mortel *upas*, le plus violent des poisons. Dans le journal d'un botaniste mort depuis peu, et que Napoléon avait envoyé à Java en 1810, afin d'y faire une collection de plantes pour le jardin impérial de St. Cloud, se trouve la substance

des faits suivants que nous présentons à nos lecteurs.

Le bohon-upas se trouve dans une vallée arrosée par un petit ruisseau et entourée de collines, à environ quatorze lieues de Batavia. Les montagnes et les collines du voisinage sont entièrement stériles et pelées; car ni arbre ni plante ne peuvent végéter là où le vent peut porter les vapeurs pestilentielles de la gomme du bohon-upas. Le botaniste français désiraient de pouvoir être, après son retour en France, en état de donner à l'empereur une description exacte de l'arbre de Java, fit, au risque de sa vie, le tour de ce lieu dangereux; à environ quatre lieues de distance de son influence délétaire, et partout dans ce circuit, il trouva la végétation entièrement anéantie, et l'aspect du pays le plus triste et le plus aride qu'il soit possible d'imaginer. Près de la montée la plus aisée d'une des collines, à environ seize milles de la station de l'arbre, résidait alors un vieux prêtre malais, dont l'office était de préparer pour l'éternité les âmes de ceux qui, pour différents crimes, étaient envoyés chercher le poison, qui est un article qui produit un gros revenu au gouvernement javan. Le poison est une gomme qui, comme le camphre, découle de l'écorce de l'arbre. Les criminels condamnés à mort sont les seuls qu'on oblige à aller cueillir cette gomme fétide et mortelle. Les ministres du souverain indigène de Java leur donnent une boîte d'écailles de tortue, pour y mettre le poison. Ces criminels dévoués se rendent ensuite à la maison du grand-prêtre, et y demeurent jusqu'à ce que le vent souffle dans un sens favorable, et éloigne d'eux l'émanation pestilentielle. Aussitôt que la brise désirée s'élève, le prêtre les prépare pour leur sort prochain. Au moment de leur départ, il leur met sur la tête un long bonnet de cuir armé de deux verres vis-à-vis des yeux, et qui leur descend jusqu'au bas de la poitrine. Ainsi équipés, ils se mettent en route pour le lieu fatal d'où très peu de voyageurs reviennent.

Le vieux prêtre assura notre voyageur que durant une résidence de trente années sur cette grande route de la mort, il avait vu partir pour le bohon-upas plus de huit cents malheureux dont il n'était pas revenu plus de trente. Ceux qui ont échappé à la terrible influence de l'upas le dépeignent comme un arbre de moyenne hauteur décoré de rameaux de la plus brillante verdure. Il est tristement penché sur le bord d'un ruisseau, comme une borne de la végétation dans la vallée stérile du désert au-dessus de laquelle il étend son feuillage empoisonné. Pendant que notre voyageur résidait dans l'île de Java, il fut témoin d'un fait qui prouve combien le poison de l'upas est violent. En Février 1810, il se trouva présent à l'exécution de douze des maîtresses du roi de Java, convain-

ciés de lui avoir été infidèles. Les belles et intéressantes coupables furent conduites dans la grande cour du palais de *Soura Charta*, où un juge prononça contre elles la sentence de mort. Après qu'elles eurent passé par plusieurs cérémonies religieuses, l'exécuteur leur découvrit la poitrine, et après les avoir enchainées à un poteau, il leur fit en cet endroit une incision avec une lancette empoisée avec la gomme de l'upas. L'opération fut faite sur les douze criminelles dans l'espace de deux minutes, et le poison détruisit les principes vitaux avec une telle célérité, que ces malheureuses victimes d'un barbare étaient toutes mortes au bout d'un quart d'heure. Quelques heures après leur mort, dit notre voyageur, leurs corps étaient couverts de points livides, leurs visages enflés, la couleur de leur peau changée en une espèce de bleu, et leurs yeux complètement remplis de taches jaunâtres."

Nous croyons que les médecins regardent l'upas comme le plus violent des poisons végétaux. En temps de guerre les Malais ont coutume d'en jeter la gomme dans les fontaines et les ruisseaux, pour les empoisonner.

Une nouvelle espèce de grain a été apportée de la Chine, et introduite en Irlande; c'est une sorte d'avoine pelée, et la production la plus précieuse qui soit en aucun pays. Ce grain a beaucoup d'avantages sur les autres, car lorsqu'il est séparé de l'épi, on a un vrai gruau, dont on peut faire usage immédiatement, et qui n'a ni groume ni balle. La flaveur en est délicieuse, et il contient beaucoup de substance farineuse. Par l'usage de ce grain, on épargne beaucoup d'avoine, et les frais du séchage, de la mouture et du criblage. Le produit moyen d'un acre d'Irlande est 26 quart de 14 stones. Il est remarquablement dur, et bien propre à ce climat.

Duel singulier.—Jeudi matin, vers 8 heures, une foule de spectateurs fut attirée vers le *Testimonial* de Wellington, dans Phoenix Park, par l'apparition, en cet endroit, de deux Français se préparant à se battre à l'épée. Nous ne saurions dire s'ils furent portés à choisir cette localité pour l'exécution de leurs desseins hostiles par l'idée que c'était la plus convenable; mais comme les Français sont un peuple sentimental et métaphysique, il est possible qu'ils imaginèrent que le "génie du lieu" pouvait amener une association d'idées favorites. L'un d'eux se déshabilla, et ota jusqu'à sa chemise, et il se tenait appuyé sur son épée nue, tandis que l'autre faisait ses préparatifs, lorsqu'un des spectateurs saisit l'épée du plus lent des champions et s'enfuit. Il fut poursuivi par le Gascon enragé, mais il réussit à emporter le prix de sa bienveillante agilité, et

les deux héros demeurèrent sur le lieu avec une seule épée. Ils furent conséquemment obligés de renoncer à leur dessein. Il est pourtant de la justice de dire que dans le malheureux dilemme où ils se trouvaient, l'un d'eux proposa de vider le différend à coups de poings; mais l'autre refusa une satisfaction si peu digne d'un gentilhomme.—*Papier de Londres.*

Les Montagnes de Roches.—Nous copions l'article intéressant qui suit d'un numéro récent du St. Louis Beacon.—“ Nous parlâmes, il y a deux semaines, du retour de MM. Smith, Sublette et Jackson des Montagnes de Roche, et nous dîmes qu'ils y avaient meré deux wagons, et les en avaient ramenés. Nous apprenons d'eux maintenant que nous étions dans l'erreur sur le nombre deux; le vrai nombre était dix. Ils étaient partis de St. Louis le 10 Avril dernier avec ces dix wagons, chacun tiré par cinq mules, et ils arrivèrent au Pas du sud, qui est le lieu du rendez-vous, pour les trafiqueurs, le 16 Juillet; ils chargèrent leurs voitures de fourrures amassées d'avance, se mirent en route pour leur retour le 4 Août, et arrivèrent à St. Louis le 11 Octobre. Les wagons ne traversèrent pas les montagnes; mais rien n'empêchait qu'ils ne traversassent et ne se rendissent jusqu'à l'embouchure de la Rivière Columbia. Les pelleteries étaient au lieu du rendez-vous, et les voyageurs n'avaient pas besoin d'aller plus loin. Ils auraient pu passer sans difficulté les montagnes au Pas du sud, qui est la source de la Rivière du Vent. MM. Smith, Sublette et Jackson, sont les premiers qui aient jamais mené des wagons aux Montagnes de Roches. La facilité avec laquelle ils auraient pu aller à l'embouchure du Colombie, montre la folie et la sottise de ces prétendus “savans,” qui parlent des Montagnes de Roches, comme de la barrière qui doit arrêter à l'ouest la marche du peuple américain. Les Messieurs qui ont fait cette expédition extraordinaire, furent introduits dans ces riches régions de pelleteries par le général Ashley, et sont ses successeurs en cette branche d'affaires, le général s'en étant retiré. Leurs derniers succès dans cette entreprise égalent à peu près leurs profits annuels des deux ou trois années précédentes.

Piraterie et meurtre.—Le brig américain *Vineyard*, appartenant à Boston, fit voile de la Nouvelle Orléans pour Philadelphie, au commencement du mois dernier, ayant à bord, outre sa cargaison, environ 50,000 piastres en espèces. Le 23, à la hauteur du Cap Hatteras, le capitaine et le contre-maître furent massacrés et jettés à la mer par une partie des gens de l'équipage, tandis que les autres demeuraient tranquilles spectateurs du fait. Il paraît néanmoins qu'ils se partagèrent tous

les dépouilles se montant à environ 7000 piastres chacun. Dimanche soir, ils mirent le feu au vaisseau et s'embarquèrent dans la grande et la petite chaloupe. Comme ils gagnaient terre, il s'éleva un coup de vent, et ceux des minutins qu'il y avait dans la petite chaloupe, périrent avec leur butin. Ceux qui étaient dans la longue chaloupe furent contraints par la violence de la tempête de jeter à l'eau une grande partie de l'argent, et ils n'atteignirent le rivage qu'avec environ 5000 piastres. Leur conduite excita des soupçons; ils furent appréhendés, et ils avouèrent les faits que nous venons de rapporter. Ils sont maintenant en prison, et seront sans doute jugés prochainement. — *Albion.*

Halifax, 1er Décembre. — Notre feuille de ce jour donne les procédés de l'assemblée jusqu'à Vendredi l'après-midi. Les résolutions de M. Fairbanks, sur lesquelles il y a eu de longs débats, ont été enfin rejetées, la chambre étant déterminée à renouveler le bill qui échoua dans la dernière session, sans faire aucun changement considérable dans le système fiscal, pour cette année. Il y eut beaucoup de débats, lundi et mardi, sur la convenance de taxer les articles *taxables*, importés dans la province depuis le 31 mars dernier, et cette question a passé dans l'affirmative, à une petite majorité. En attendant que nous donnions la substance des débats, nous disons sans hésiter que *cette décision est une des plus déshonorantes qu'aient jamais marquées la conduite de notre corps représentatif*, et nous espérons que le conseil législatif rejettera ces résolutions, car c'est une occasion légitime d'exercer le pouvoir négatif qui lui est donné dans les cas extrêmes. L'année dernière, au prix de 25,000*l.* la chambre lutta pour un principe constitutionnel, et le pays a porté cette perte de bon cœur, et a applaudi à sa conduite. Aujourd'hui, pour sauver 3 ou 4 mille louis, au plus, chaque maison va être exposée à la visite d'un officier d'excise, et l'on va jeter la confusion dans toutes les transactions qui embrassent des articles sujets aux droits, et qui ont eu lieu depuis le mois de mars. Il y a dans cette mesure de la petitesse et de l'injustice; elle est impolitique et jette du discrédit sur un corps élu sur des principes libéraux. — *Novascotian.*

EMIGRATION. — Le nombre total des émigrans du Royaume-Uni, en 1830 s'est monté à 28,100, savoir :

d'Irlande.....	17,596
d'Angleterre.....	6,895
d'Écosse.....	2,600
de la principauté de Galles.....	204
Irlandais et Écossais de la.....	280
Nouvelle Écosse et de Terre-Neuve.....	
Rapportés à Montréal.....	500

Nombre total d'émigrans en 1830	28,075
Le nombre total en 1828 était de	12,000
et en 1829, il fut de	15,945
Total durant les trois dernières années	56,020.

Suivant le calcul le plus exact qu'il soit possible de faire, on présume qu'un douzième environ des émigrans qui débarquèrent à Québec en 1828 demeurèrent dans le Bas-Canada. En 1829, il en demeura ici un cinquième, et en 1830, plus d'un tiers sont restés dans cette province, et travaillent présentement à s'y fixer permanently.

En 1828, la moitié au moins des émigrans qui débarquèrent à Québec passèrent dans les Etats-Unis. Le nombre de ceux qui émigrèrent aux Etats-Unis en 1829, fut proportionnellement beaucoup moins considérable, tandis que cette année, 1830, sur plus de 28,000 émigrans arrivés dans ce pays, il n'en est pas passé plus de 6,500 aux Etats-Unis pour s'y établir finalement. D'après les renseignemens reçus du Haut-Canada et d'ailleurs, on a lieu de présumer que ceux des émigrans du Royaume Uni qui ont passé des Etats dans cette province ne sont pas en beaucoup moindre nombre que ceux qui ont passé du Canada aux Etats-Unis.

On sait qu'un nombre considérable d'émigrans arrivés à New-York cette année ont passé dans le Haut-Canada par la voie d'Oswego, et il en est arrivé une autre troupe à Montréal par la route de St. Jean. Parmi ces derniers, il y avait plusieurs montagnards et fermiers de Sutherlandshire, qui sont principalement établis présentement à Chateauguay et dans les environs. Nous avons le plaisir d'ajouter que plusieurs familles respectables de Perthshire, débarquées à New-York en Juin dernier, sont maintenant établies dans le *township* de Leeds.

Dans le district de Québec, plus de 4000 individus de l'émigration de cette année ont obtenu des terres ou de l'emploi. Plus de 300 familles ou environ 1,500 personnes ont été établies sur le chemin de Craig, principalement dans les *townships* d'Inverness, de Leeds, et d'Ireland, et dans les seigneuries de St. Giles, Ste. Croix, &c.

Dans le *township* de Frampton, l'augmentation de la population cette année s'est trouvée excéder 350 personnes. Ce *township*, qui en 1828 ne contenait que 160 personnes, en contient présentement 900.

Plus près de la ville de Québec, les établissemens de Stoneham et de Tewksbury se sont beaucoup améliorés l'année dernière, et généralement plusieurs familles industrieuses ont été ajoutées à la population du pays environnant.

L'augmentation de la population du *township* d'Inverness,

dans le nouveau comté de Mégatic, est particulièrement remarquable. En Mai 1829, quand Mr. Buchanan, l'agent pour les émigrans et les colons, visita pour la première fois ce *township*, sa population n'excédait pas 120 âmes, et il n'y avait que 220 acres de terre défrichée et en culture. Le 1er Septembre 1830, c'est-à-dire 18 mois après, il est à notre connaissance que la population de ce *township* était de 800 âmes, et qu'il y avait 1040 acres de terre défrichée et en culture. L'établissement de Ossais d'Hamilton, dans le même *township*, fut commencé en Juillet 1829, sur un point éloigné de neuf milles de toute habitation.

Le 1er Septembre, 1830, il possédait 23 maisons, 17 étables, 9 granges, 40 bêtes à cornes, et 134 acres de terre défrichée et en culture. Il est digne de remarque que plusieurs des nouveaux habitans d'Hamilton ont fait, le printemps dernier, une grande quantité de sucre d'érable, d'une qualité qui a excité la surprise et l'admiration à Québec, vu la nouveauté de l'établissement. — *Gazette Officielle.*

Trois-Rivières, 10 Décembre. — Il y a longtems que le Bas-Canada a eu une saison aussi douce que la présente. Il est tombé ici bien peu de neige, et ce peu est disparu. Depuis quelques jours le temps est un peu froid, mais pas assez pour former la moindre parcelle de glace sur le fleuve. Le gazon est encore verd et frais. Le St. Maurice cependant porte les enseignes de l'hiver, et il est presque couvert de glaces flottantes; cela fait voir que l'hiver règne dans la région d'où descendent ces glaces; car, descendant d'un courant rapide, dans une direction presque sud, l'espace de 6 à 700 milles, il apporte en peu de tems des nouvelles du loin, et indique les progrès du froid. — *Christian Sentinel.*

Il y a quelque tems, une médaille d'argent a été offerte comme prix par la Société Littéraire et Historique de Québec, pour un plan raisonné d'éducation générale et permanente, propre à avancer la prospérité du Canada dans les présentes circonstances. La médaille a été adjugée à J. F. PERARD, écuyer, un des prothonotaires de la Cour du Banc du Roi pour ce district, au zèle et à la générosité duquel, comme président des deux Sociétés d'Éducation, et comme fondateur d'une école élémentaire française, le pays est déjà grandement redevable. L'essai composé par ce monsieur paraîtra dans le volume des transactions de la Société Littéraire et Historique pour la présente année; mais comme ce volume se vendra cher, et ne sera dans les mains que d'un petit nombre de personnes, et que le digne prothonotaire désire que l'avantage qui peut revenir au public de son travail soit plus généralement

répandu, il l'a fait imprimer en une petite brochure, et se propose d'employer l'argent provenant de sa vente à acheter des hardes pour les enfans pauvres de son école élémentaire, dans cette raison rigoureuse. Le prix de la brochure est d'un schelin. — *Quebec-Mercury.*

Mr. HAMEL, arpenteur, a achevé, le 15 du mois dernier, le bornage de six cent cinquante terres à bois sur les derrières du Château Richer et de l'Ange Gardien. Il y a eu Mercredi huit jours, plus de trois cents individus, tous Irlandais, ont été au Séminaire de Québec, auquel ces terres appartiennent, pour en obtenir.

Parmi les amateurs se trouvaient plusieurs filles en service dans cette ville. Lorsqu'on leur a demandé ce qu'elles prétendaient faire de ces terres, elles ont répondu qu'en mettant à part une partie de leurs gages, elles pourraient employer des gens pour les défricher, et qu'elles s'attendaient à en tirer du profit par la suite. On dit qu'il a déjà été concédé plus de cinq cents de ces terres, et que plusieurs des concessionnaires y sont allés avec leurs haches sur leurs épaules. — *Star.*

Québec, 13. Décembre. — Nous avons reçu ce matin nos papiers d'Halifax et de Saint Jean (N. B.), du 1er courant. Il y a apparence de nouvelles difficultés dans la législature de la Nouvelle-Ecosse au sujet des revenus.

Le *St. John* (N. B.) *Colonist* va être poursuivi par le procureur-général pour libelle prétendu, contre la cour et tout le barreau généralement, contenu dans le rapport des procédés d'une des cours.

Le 37e régiment, parti d'Irlande, est arrivé à la Bermude.

On dit qu'en conséquence de quelques actes passés en Angleterre sous le règne de la Reine Anne, et de ce qu'on a omis d'en passer quelques autres en Angleterre depuis le décès du feu Roi, il s'est élevé des doutes sur la validité de toutes les commissions qui en cette province sont émanées du gouvernement provincial, et qu'elles vont être toutes renouvelées. On ne peut supposer que l'octroi de ces nouvelles commissions, impose des frais sur la province ou sur les particuliers, les premières ayant déjà coûté 3/ 10 chacune.

Nous apprenons que le nouveau tarif, pour régler les honoraires des avocats, et des protonotaires du Banc du Roi, de ce District, lequel fut dernièrement soumis au barreau, et qui opère principalement une réduction dans les honoraires des protonotaires, a été mis en opération.

Nous apprenons que la compagnie de la barque à remorque a appelé au Roi en Conseil, de la décision des cours, ici, et

sujet du dommage qui est résulté de la rencontre des barques à vapeur le *Swiftsure*, et le *Hercules*.

Il a fait assez froid depuis trois jours, et le vent d'en haut a empêché la glace de s'amasser sur le fleuve. On peut dire cependant que la navigation est encore ouverte, et un bâtiment pourrait encore gagner la mer. En 1827 le *Quebec Packet* fit voile pour Londres le 14 de ce mois, mais malgré cela, la saison est extrêmement douce.

Le nouveau bateau à vapeur qui se construit au Courant de Ste. Marie, pour la compagnie du St. Laurent doit avoir vingt pieds en longueur et deux et demi en largeur, de plus que le *British American*. Son mécanisme, de la force de 200 chevaux, doit être fabriqué par Messrs. J. D. Ward & Cie. On dit que ce vaisseau se nommera le *John Bull*. Un autre bateau à vapeur, qui sera nommé le *Voyageur*, et qui doit naviguer entre Montréal et La Prairie, se construit au même endroit, pour Messrs. J. Torrance & Cie. Son mécanisme, de la puissance de 100 chevaux, doit se construire en Angleterre, les fondeurs de Montréal ayant entrepris autant d'ouvrages qu'il leur est possible d'en faire. Messrs. Bennett et Henderson, qui ont acheté dernièrement la fonderie de Ste. Marie, et qui y ont fait de grandes améliorations, sont maintenant occupés à fabriquer un mécanisme de la force de 180 chevaux pour le bateau à vapeur destiné à naviguer entre Québec et Halifax. Nous voyons aussi, par le *Minerve* qu'il doit être construit un bateau à vapeur pour naviguer entre cette ville et les villages au sud du fleuve jusqu'à Sorel.

Gazette
Le 27 de Novembre dernier, il s'est tenu au palais de justice, à York, capitale du Haut-Canada, une assemblée convoquée par le schérif, pour prendre l'avis des citoyens sur l'incorporation de cette ville, et aviser aux moyens de parvenir à cette fin. Le procureur général, qui était un des principaux promoteurs de la mesure, a proposé à l'assemblée la résolution suivante, qui a été approuvée à une grande majorité :

RESOLU, — Que d'après l'accroissement rapide de la population, du commerce et des richesses de la ville d'York, cette assemblée est d'avis qu'un système de police plus efficace que celui qui existe maintenant, est devenu d'une nécessité évidente, et qu'aucun moyen ne paraît à cette assemblée plus propre à effectuer cet objet, que l'incorporation de la ville, par quoi les habitans seraient autorisés à élire une administration municipale, composée d'un Maire, d'Echevins, et d'un Conseil de Ville, qui seraient autorisés à administrer les affaires de la commune, et à lever les taxes nécessaires pour l'amélioration de la ville.

Il fut ensuite nommé un comité de treize membres pour dresser un projet d'incorporation, qui devait être soumis à une assemblée générale le 4 de ce mois. Mr. Fairbanks a introduit, dans Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, un projet de loi pour l'incorporation de la ville d'Halifax.

Il a aussi été introduit dans la même chambre un projet de loi pour diminuer les frais dans les cours de justices. Un projet de loi au même effet avait déjà été introduit dans la même chambre, dans une session précédente, mais quoique les gens de loi se fussent retirés, lors de la discussion, il avait été rejeté. Il est à espérer que ce projet sera beaucoup plus favorablement accueilli cette année, ne serait-ce que pour l'exemple; car ce n'est pas seulement dans la Nouvelle-Ecosse que les frais de cour sont devenus progressivement un fardeau de beaucoup trop pesant, tant pour ceux qui veulent obtenir justice, que pour ceux qui veulent se soustraire à l'injustice. Nous ne ferions que répéter une phrase devenue banale, pour ainsi parler, en disant que l'énormité des présents frais de justice condamne souvent l'homme pauvre à perdre ce qui lui est légitimement dû, et réduit parfois à l'état de pauvreté ou d'insolvabilité celui qui succombe dans une cause qu'il croyait juste, ou qu'on lui avait fait regarder comme telle.

L'exemple donné par la ville d'York pourra aussi peut-être avoir un bon effet plus près de nous. Il pourrait paraître singulier qu'on accordât de suite au village d'York une faveur qu'on refuse depuis si longtemps aux cités de Québec et de Montréal. Mais peut-être n'avons-nous rien perdu, ou plutôt, n'avons-nous fait que gagner à attendre. Nous croyons nous rappeler d'avoir lu, il y a quelques années, un projet d'incorporation pour la ville de Montréal, qui eût imposé à ses habitans une complication de devoirs, de gênes, de servitudes, qui eût fort ressemblé à un esclavage complet.

DÉCÈS.—A Québec, le 8, JAMES LAFRIÈRE, MONTRETT, Couvreur, Négociant, âgé de 60 ans;
A Montréal, le 12, HERMINIE, enfant de Pierre DE ROCHEBLAVE, âgée de 4 ans.

COMMISSIONNÉS.—MM. Wm. HENDERSON, Collin M'CALLUM, John MUNN, Benj. LACHANCE et Aug. GAUTHIER, comme syndics de la place de marché de la rue St. Paul, dans la Basse-ville de Québec;
M. E. N. DUCHESNOIS, Médecin et Chirurgien.

HOUSE OF ASSEMBLY,

13d FEBRUARY, 1810.

RESOLVED: That after the close of the present Session, before any Petition is presented to this House for leave to bring in a Private Bill, whether for the erection of a Bridge or Bridge, for the regulation of a Common, for the making of any Turnpike Road, or for granting to any individual or individuals any Exclusive Rights or Privileges whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act of the Provincial Parliament, or the like purpose, notice of such application shall be given in the QUEREC GARETT and in one of the Newspapers of the District, if any is published therein; and also by a notice affixed at the Church door of the Parishes that such application may affect, or in the most public Place where there is no Church, during two months at least, before such petition is presented.

12th MARCH, 1817.

RESOLVED:—That hereafter this House will not receive any Petition for Private Bills after the first Fifteen days of each Session.

22nd MARCH, 1819.

RESOLVED:—That after the present Session, before any Petitions praying leave to bring in a private Bill for the erection of a Toll Bridge, is presented to this House, the person or persons proposing to petition for such Bill shall upon giving the notice prescribed by the Rule of the third day of February, one thousand eight hundred and ten, also, at the same time, and in the same manner, give a notice, stating the Toll which they intend to ask, the extent of the privileges, the height of the Arches, the interval between the abutments or Piers for the passage of Rafts and vessels, and mentioning whether they purpose to erect a Draw-Bridge, or not, and the dimensions of that Draw-Bridge.

Thursday, 4th March, 1824.

RESOLVED.—That any Petitioner for an Exclusive Privilege do deposit in the hands of the Clerk of this House a sum of twenty-five pounds, before the Bill for such exclusive privilege gets a second reading, towards paying part of the expence of the said private Bill, which sum shall be returned to the Petitioners, if they do not obtain the passation of the Law.

Attest, W. B. Lindsay, Clk. Ass.

☐ The Printers of Gazettes and other Newspapers printed in this province are requested to insert the above in their respective papers in both languages until the next meeting of the Legislature.

RECEMMENT PUBLIÉ, et maintenant à vendre chez l'Auteur, et à la Librairie de MM. E. R. FABRE & Cie. un volume de *Poésies Canadiennes*, ayant pour titre :

ÉPITRES, SATIRES, CHANSONS, &c. par M. BIBAUD.

TABIE DES MATIERES.

Préface.—Épître Infantine.—Satire, I, contre l'Avarice.—Satire II contre l'Envie.—Satire III, contre la Paresse.—Satire IV, contre l'Ignorance.—Épître I, *Est nobis in rebus*.—Épître II, *Decipimur specie rechi*.—Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens.—Le Vin d'Espagne.—Couplets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'Amour.—Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Ode ou Chanson sur l'air: *J'ai vu mes tristes journées*).—Les Savans de la Grèce.—Les Grands Chefs.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le Jour de l'An.—Les Souhaits.—L'Union.—La Perspective.—Les Nouveaux Souhaits.—L'Hiver du Canada.—Épithaphe de l'An 1826.—La Gazette.—Le Beau Sexe (Sur l'air, *Aussitôt que la lumière; Que j'aime à voir les hirondelles, &c.*)—Les Rimes en EC.—Le Temps.—Épithaphe du Canadien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Épithalame.—Épigrammes.—Épithaphe générale.—Bons-mots.—Vers Latins.

TAPIS DE TOILE PEINTE

LE Soussigné a l'honneur de prévenir M. M. les Cures et le public en général, qu'il continue à manufacturer, au plus court avis, et à vendre des TAPIS DE PIED DE TOILE PEINTE, pour les chœurs d'église, les salons, &c., à son atelier, rue du St. Sacrement, Montréal.

J. B. CHALIFOUX

Octobre, 1827.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui n'ont encore rien donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un semestre, sont priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

A Messrs. les Instituteurs, Marchands, Commis et autres.

LE Soussigné a vendre, L'ARITHMETIQUE, proprement et solidement reliée et dem. rel. Aussi, la GEOGRAPHIE EN MINIATURE, le VOYAGE DE FRANCHERE, &c. &c.

M. BIBAUD.

N. B. On recevra, pour être insérés sur la couverture des Avertissemens ayant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Librairie

LE Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseigner la Grammaire Française, la Grammaire Latine, la Géographie, l'Arithmétique, la Géométrie, &c., à sa demeure, Rue Viger, près du Marché-Neuf.

M. BIBAUD.

Il traduit aussi de l'ANGLAIS en FRANÇAIS, PAMPHLETS, REQUETES, AVERTISSEMENS, &c.

UNE personne d'un Age mûr, et qui a acquis de l'expérience dans les affaires et le commerce, désirerait trouver de l'emploi, comme Commis, ou Conducteur de travaux publics.—S'adresser à l'Éditeur.

Montréal, 24 Septembre, 1830.